

LE PERMIS DE PÊCHE EST OBLIGATOIRE

15€/pêcheur

Permis
L Autorise la pêche **uniquement en barque** sur le lac de la Plate Taille, de jour avec 1 ou 2 lignes à main et l'usage de l'épuisette, pour **une journée**. Le nombre d'occupants par barque est limité à **2 personnes** (un permis par pêcheur).
 Le QR code présent sur le permis L permet d'ouvrir la barrière qui donne accès à la rampe de mise à l'eau (voir carte).

POINT DE VENTE

Le permis L est disponible en ligne sur le site www.permisdepeche.be et téléchargeable immédiatement.



QUAND PUIS-JE PRATIQUER LA PÊCHE EN BARQUE SUR LE LAC DE LA PLATE TAILLE ?

La pêche en barque sur le lac peut être pratiquée toute l'année, depuis le lever du soleil jusqu'au coucher du soleil. Néanmoins, durant la période du **3^{ème} samedi de mars au 31 octobre**, la pêche en barque est INTERDITE entre 9h00 et 18h00. Durant cette même période, le nombre de barques est limité à **20 par jour**.

RÉGLEMENTATION



QUEL TYPE D'EMBARCATION PUIS-JE UTILISER ?

Seuls les bateaux de type **barque ou canot, à rames ou à moteur électrique**, sont autorisés pour la pratique de la pêche en barque sur le lac.

Les embarcations suivantes sont quant à elles interdites : Float-tubes, kayak, Zodiac, ou tout bateau de type gonflable ou semi gonflable, paddle, pédalo, canoë et autres menues embarcations.

L'utilisation d'un moteur thermique de secours est autorisée en cas de panne du moteur électrique. Dans ce cas, la vitesse ne peut dépasser 10km/h.

PARTICULARITÉS DE LA PÊCHE EN BARQUE SUR LE LAC DE LA PLATE TAILLE

- Le prélèvement de tout poisson et écrevisse capturés à partir d'une embarcation est interdit.
- La **pêche à la traine** est interdite sur le lac.
- La pêche aux appâts artificiels d'une longueur de 7 cm maximum et munis d'un hameçon simple, utilisés avec un matériel propre à la pêche à la mouche, est autorisée entre le 1^{er} février et le vendredi qui précède le 1^{er} samedi de juin.
- La pêche des espèces appartenant au **groupe 3** est autorisée du 1^{er} samedi de mars au 31 janvier.



Pour plus d'informations à propos de la réglementation sur la pêche en Wallonie, consultez la brochure "Pêcher c'est simple".



MAISON WALLONNE DE LA PÊCHE ASBL
Rue Lucien Namêche, 10 - 5000 Namur
0032 (0) 81 41 15 70
info@maisondelapeche.be

WWW.MAISONDELAPECHE.BE



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE LA



fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie et des fédérations de sous-bassin

Cette brochure propose une version simplifiée de la réglementation en vigueur. Les informations présentées portent sur les dispositions régionales générales. Des dispositions particulières et temporaires peuvent venir compléter celles-ci.

Consultez le site www.wallex.wallonie.be pour disposer de la réglementation officielle et complète.

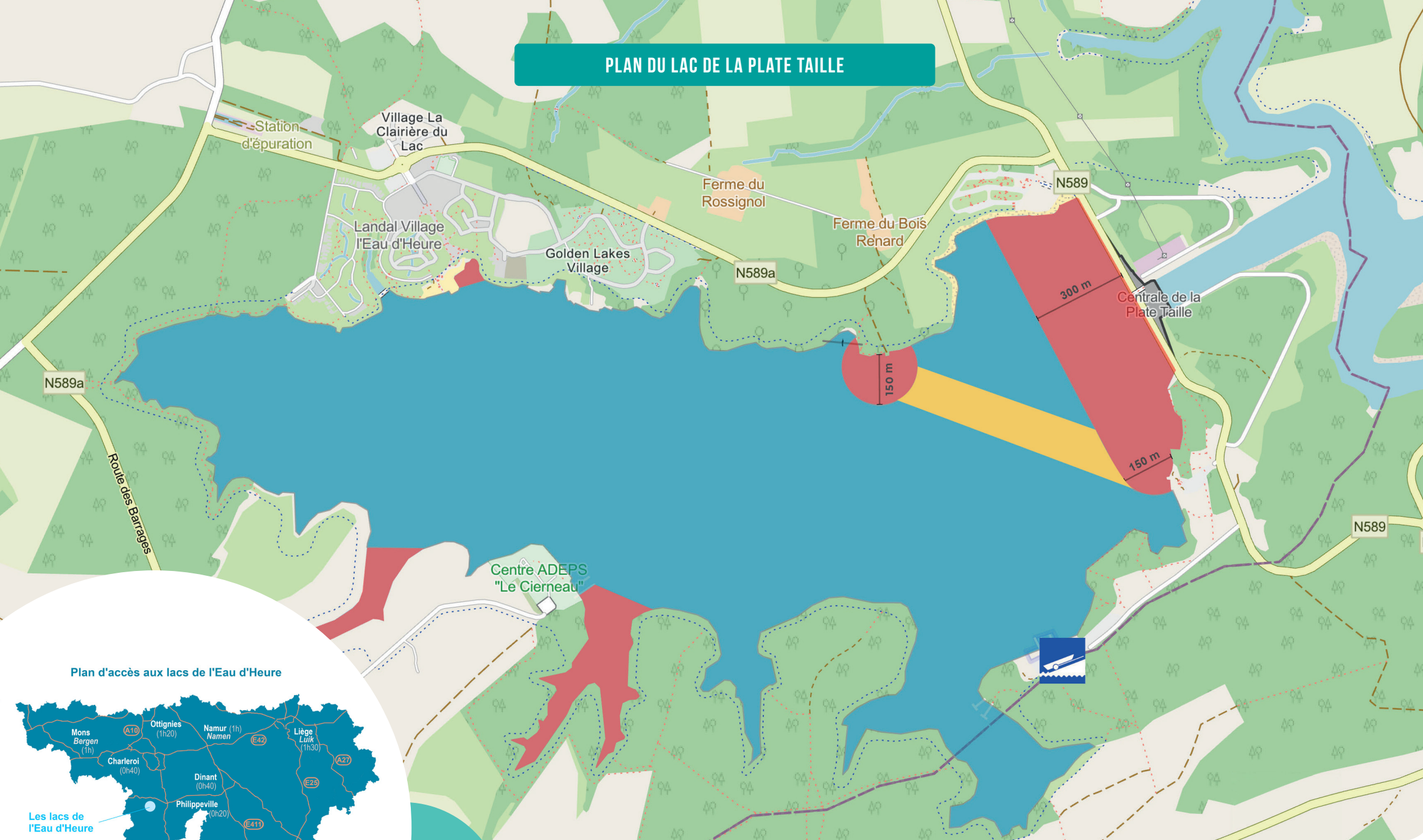


MAISON WALLONNE DE LA PÊCHE

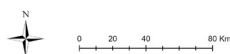
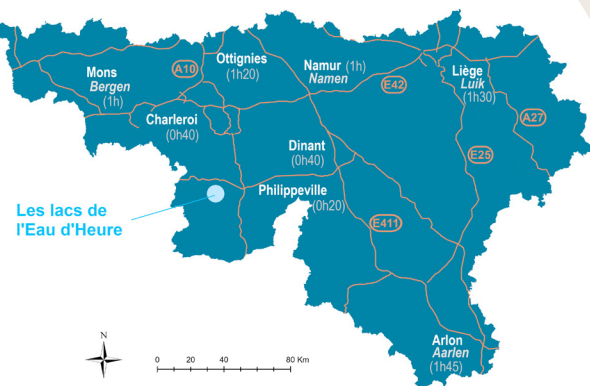
PERMIS L LA PÊCHE EN BARQUE SUR LE LAC DE LA PLATE TAILLE




PLAN DU LAC DE LA PLATE TAILLE



Plan d'accès aux lacs de l'Eau d'Heure



 Pêche en barque autorisée

 Pêche et navigation en barque interdite

 Pêche en barque interdite

 Mise à l'eau



RÉGLEMENTATION

OÙ PRATIQUER LA PÊCHE EN BARQUE SUR LA PLATE TAILLE ?

- La mise à l'eau des barques de pêche s'opère uniquement à partir de la rampe de mise à l'eau située au Club de Voile, Rue de Oupia 4 bte 1, 6440 Froidchapelle (voir carte).
- Possibilité de garer son véhicule à proximité.
- Les **zones interdites** à la pêche (en rouge sur la carte).



CONSEILS ET SÉCURITÉ

- Le lac de la Plate Taille est un lac à **niveau variable**, celui-ci peut fluctuer de plusieurs mètres par jour. Les utilisateurs du plan d'eau doivent s'adapter à cette situation, en particulier aux endroits de mouillage.
- Parmi les 5 lacs qui composent le site des lacs de l'Eau d'Heure, le lac de la Plate Taille est le **plus haut en altitude**. Cela signifie qu'en cas de grand vent ou d'orage, c'est le lac le plus impacté par ces conditions météorologiques. Il est donc conseillé de prendre en compte ce facteur avant d'organiser vos sorties.
- D'autres activités **sportives ou récréatives** sont autorisées sur le lac de la Plate Taille. Il est donc primordial de respecter les règles de cohabitation entre usagers du lac.

La réglementation liée à la navigation sur les voies hydrauliques est d'application sur le lac de la Plate Taille